

Procédure en cas d'absence d'AESH

Service de l'École Inclusive 73

AESH

1. Prévient par mail

1. Son ou ses établissement(s) d'affectation
2. Le coordonnateur PIAL
3. L'AESH référent.e
4. Le Service de l'école inclusive aesh.ecoleinclusive73@ac-grenoble.fr

Les acteurs du PIAL (Coordonnateur et AESH référente) envisageront des solutions de remplacement(s) interne(s) au PIAL en lien avec les établissements scolaires

2. Transmet l'arrêt

1. A votre centre de sécurité sociale ou à la délégation **MGEN** (feuillet 1 et 2)
2. A l'**employeur** (feuillet 3)

Rappel employeurs :

- SAG : sagaesh73.gest1@ac-grenoble.fr (de la lettre A à D inclus) ou sagaesh73.gest2@ac-grenoble.fr (de la lettre E à Z inclus)
- Lycée Monge : aesh.gestionmonge@ac-grenoble.fr
- Lycée Vaucanson : gestionnaireaesh7374@ac-grenoble.fr